

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018**  
**DELIBERATION N° 16**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le  
08 juin 2018*

*Le Maire*

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY (sorti pour le vote des délibérations n° 34 à 38), Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme LANGLOIS (jusqu'à 21h04), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes LARRE, ARAGON (à partir de 19h05), PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART, Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. MILLET-BARBE par Mme BRAU-BOIRIE ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; M. ESMIEU par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LANGLOIS par M. LALANNE (à partir de 21h04) ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par M. LACASSAGNE (à partir de 19h20), M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE ; Mme BENSOUSSAN par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme ARAGON par Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h05).

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de Mme Larré,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** - Médiathèque – Vente de documents réformés.

Pour la 8<sup>e</sup> année, la Médiathèque souhaite organiser deux ventes de documents retirés de ses fonds, les samedis 8 septembre de 9h à 17h à la médiathèque site du centre ville, rue des Gouverneurs, et 22 septembre de 9h à 12h30 site de Sainte-Croix, place des Gascons.

Le fruit de ces ventes est traditionnellement reversé à des associations œuvrant dans un domaine touchant l'activité ou les centres d'intérêts portés par la Médiathèque. Ainsi, pour cette année 2018, il est proposé deux bénéficiaires pour recevoir, pour moitié chacune, la recette de cette vente :

- L'association Atherbea, bien connue des Bayonnais, accueille des personnes en difficulté, sans logement, sans ressource et sans travail - seules ou avec leurs enfants - dans le but de favoriser leur réinsertion sociale. Elle gère le centre d'hébergement « Atherbea » pour personnes en réinsertion sociale, le foyer « les Mouettes » pour personnes en situation de détresse familiale et le CADA, centre d'accueil de demandeurs d'asile.

L'action sociale d'Atherbea auprès des populations en grandes difficultés résonne fortement avec la volonté de la Médiathèque d'accueillir et donner accès à la culture et au livre à tous les publics, sans distinction.

- L'association L'Autruche sur un fil de soi s'adresse à des personnes en situation de poly-handicap (déficiences motrices et intellectuelles importantes) générant une très grande dépendance. Elle développe des projets à visée culturelle et sportive à l'intention d'enfants, d'adolescents et d'adultes polyhandicapés dans une relation d'échange avec des personnes valides.

L'action de cette association auprès des publics handicapés se rapproche de l'action et des missions portées par la Médiathèque auprès des publics empêchés (portage à domicile, accueil en langue des signes française, participation annuelle à la Semaine de la santé mentale...).

En 2018, ce sont plus de 2 000 documents qui sont destinés à la vente : livres pour tous âges, magazines de l'année écoulée, mais aussi CD audios et quelques partitions de musique. Les livres, CD et partitions seront vendus au prix de 1 Euro l'unité et les magazines 10 cents (1 Euro les 12).

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'organisation de ces journées de vente et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur organisation ;

- d'approuver le principe du versement du produit de ces ventes au bénéfice de l'association « Atherbea » et de l'association « L'autruche sur un fil de soi... » ;

- de fixer les tarifs comme proposé ci-dessus.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne